2024/...

TRANSMIS LE 23/12/2024
REÇU LE 23/12/2024
AFFICHÉ LE 23/12/2024
NOTIFIÉ LE 23/12/2024
PUBLIÉ LE 23/12/2024
EXÉCUTOIRE LE 23/12/2024

FRANCONVILLE LA GARENNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

---

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°22

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 24BA27 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ALSH ÉPINE GUYON – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ (Lot n°5).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD (arrivée à 20h45), Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Alain MAKOUNDIA, Irène CORNUAU.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseiller Municipal (*) : Stéphane AUBOIN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Dominique ASARO : Patrick BOULLÉ
Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO : Xavier MELKI (Maire)
Thierry BILLARAND : Françoise GONZALEZ
Mohamed BANNOU : Claire LE BERRE
Marion WERNER : Bruno DE CARLI
Rachel SABATIER GIRAULT : Jacques DUCROCQ
Valentin BARTECKI : Laurie DODIN
Franck GAILLARD : Étiennette LE BÉCHEC (jusqu'à 20h45 – Question 16 incluse).

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :
Marc SCHWEITZER : Stéphane AUBOIN
Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !
Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

ABSENTS

Pasionaria ENEDAGUILA
Océane USTASE

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

****

Le **Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2024,** s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : **Sabrina FORTUNATO** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION n°22

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 24BA27 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ALSH ÉPINE GUYON – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ (Lot n°5).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants,

VU la délibération n°16 du conseil municipal du 3 octobre 2024 autorisant M. le Maire à signer les marchés pour les travaux de réhabilitation de l'école maternelle et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de l'Epine Guyon (Lots n°2, 3, 7, 8 ,9, 10, 11),

VU la délibération n°12 du conseil municipal du 21 novembre 2024 autorisant M. le Maire à signer les marchés pour les travaux de réhabilitation de l'école maternelle et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de l'Epine Guyon (Lot n°1),

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 21 novembre 2024 autorisant M. le Maire à signer les marchés pour les travaux de réhabilitation de l'école maternelle et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de l'Epine Guyon (Lots n°4 et 6),

CONSIDERANT que l'école maternelle Epine Guyon répond à une mission d'accueil et d'enseignement des enfants de la commune de Franconville-la-Garenne et qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation, ainsi qu'à la création d'un ALSH pour l'ensemble du groupe scolaire,

CONSIDERANT que le projet prévoit tout d'abord de réaliser une extension de l'école maternelle, tout en créant un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) au R+1, pour ensuite réaliser une réhabilitation des existants comprenant le réfectoire et le Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'école élémentaire,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE le 14/06/2024, au BOAMP le 14/06/2024 et sur le profil acheteur le 14/06/2024, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution des marchés publics de travaux de réhabilitation de l'école maternelle et de l'ALSH du groupe scolaire Epine Guyon pour la ville de Franconville-la-Garenne (n°24BA27),

CONSIDERANT qu'un avis rectificatif a été publié au JOUE et au BOAMP le 27/06/2024 et sur le profil acheteur le 26/06/2024 afin de reporter la date de remise des offres,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour le lot n° 5,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 novembre 2024 attribuant le marché à la société E.T.M.B,

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°22 du CM en date du 12/12/2024-P2/2

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux,

APRES l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 25 Novembre 2024 et de la Commission Ressources et développement en date du 3 Décembre 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal

Article 1ER : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché relatif à des travaux de réhabilitation de l'école maternelle et de l'ASLH Epine Guyon avec la société suivante :

- Lot n°5 – Doublage- Cloison – Faux plafond – Menuiserie intérieure : ETMB – Entreprise de Travaux Menuiseries et Bâtiment sise ZAC des Bois Rochefort – 8 allée du 7ème art – 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS pour un montant global et forfaitaire de 1 177 749,04 € HT soit 1 413 298,84 € TTC.

Article 2 : DIT que le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 17 mois.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE Val d'Oise

À l'UNANIMITÉ des votants
Pour : 37 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le 23/12/24

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Alain VERBRUGGHE

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE Val d'Oise

Acte à classer

DEL12122024Q22

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T16-56-32.00 (MI258001213)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241212-DEL12122024Q22-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 24BA27 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ALSH ÉPINE GUYON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ (Lot n.5).

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Date de décision : 12/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. marchés sur appel d'offres
1.1.2.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 22 - CP GS - Procédure 24BA27 EG Lot 5.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date **20/12/24** à **16:56**	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date **20/12/24** à **16:56**	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date **20/12/24** à **17:28**	